

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2013294BS0304**

**Réunion du Bureau Syndical du 21 octobre 2013**

**Date de convocation : 10 octobre 2013  
Date d'affichage : 21 octobre 2013**

**OBJET :** Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

L'an deux mille treize, le vingt et un du mois d'octobre à 9 heures 30, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire de séance : Madame Sylviane BUTON (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de membres : .....	19
Quorum : .....	10
Nombre de présents au moment du vote.....	14
Nombre de procurations au moment du vote :.....	1

**Le Président**

**Expose :**

- Que l'organisation du service administratif « éclairage public » nécessite la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe ; toutefois, compte tenu de la charge de travail, celui-ci pourrait être occupé par un agent à temps non complet employé 25 heures par semaine.

**Rappelle :**

- Qu'en application de l'article 17.10 des statuts du SDEG 16 et de la délibération du Comité Syndical n°2008CS015 du 23 mai 2008 donnant délégation au Bureau Syndical, les décisions non nominatives relatives au personnel sont de la compétence du Bureau Syndical.

**Propose :**

- Au Bureau Syndical de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée de travail hebdomadaire de 25 heures et, si sa décision est favorable, de lui donner pouvoir pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération, notamment procéder au recrutement et à la nomination d'un agent.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- Décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée de travail hebdomadaire de 25 heures, selon la procédure et dans les conditions fixées par le statut de la fonction publique territoriale.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment, recruter et nommer l'agent qui occupera ce poste.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*